PROJET PÉDAGOGIQUE

Vacances Scolaire 2026/2027 :

- **Vacances de Toussaint (du 19 au 30 Octobre 2026)**
- **Vacances de Noël (du 21 au 24 décembre 2026)**
- **Vacances d'Hiver (22 Février au 5 mars 2027)**
- **Vacances de Printemps (19 Avril au 30 Avril 2027)**

LES ANIMAUX

La direction ainsi que les animateurs vous remercient d'avoir choisi de participer à l'accueil de loisirs organisé par la commune de Laventie.

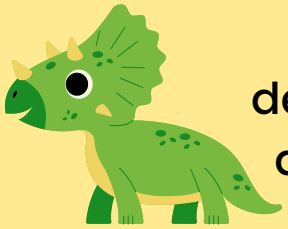

Notre équipe d'animateurs répondra aux demandes et aux besoins de vos enfants afin qu'ils puissent passer d'agréables journées.

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettons en place pour les réaliser.
Vous trouverez ci-dessous, l'organisation détaillée des différents temps.

La Direction

SOMMAIRE

I. LE DESCRIPTIF

A) LES INFORMATIONS GÉNÉRALES
B) L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE
C) LES MOYENS MIS À DISPOSITION
D) LE BUDGET/ TARIFS
E) LE THÈME
F) LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

II. LES OBJECTIFS

A) LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA COMMUNE
B) LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS
C) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
D) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES PAR SECTION

III. LA VIE QUOTIDIENNE

A) LA JOURNÉE TYPE
B) LES DIFFÉRENTS MOMENTS DE LA JOURNÉE
C) LES RÈGLES DE VIE

IV. LES MOYENS HUMAINS

A) LES RÔLES DES INTERVENANTS
B) LE SUIVI DU PERSONNEL

V. LES ANNEXES

A) LES BESOINS DE L'ENFANT
B) LA SÉCURITÉ
C) LA LAÏCITÉ
D) LA COMMUNICATION
E) L'ÉVALUATION

I. LE DESCRIPTIF

A) LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisateur : **Mairie de Laventie**
Hôtel de Ville
Place du 8 Mai 45 62840 LAVENTIE 03-21-27-60-98

Type d'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Durée : Vacances Scolaire 2026/2027 :

- **Vacances de Toussaint (du 19 au 30 Octobre 2026)**
- **Vacances de Noël (du 21 au 24 décembre 2026)**
- **Vacances d'Hiver (22 Février au 5 mars 2027)**
- **Vacances de Printemps (19 Avril au 30 Avril 2027)**

Structure :
Cité Scolaire Henri Puchois - Avenue Henri Puchois 62840 LAVENTIE
03-21-63-17-40
Mail : polejeunesse@laventie.fr

Le public :

Nous accueillons les enfants de 3 ans à 16 ans.
Les enfants sont par groupe d'âge (PS au Collège) afin que chacun s'épanouisse un maximum.
Nous accueillons dans la mesure de nos possibilités les enfants porteurs de handicap et/ou ayant un Projet d'Accueil Individualisé.

EFFECTIF GLOBAL :

	Maternelles	élémentaires	Ados
TOUSSAINT	32	48	24

B) L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

DIRECTEURS DE L'ACCUEIL : du 19 au 23 Octobre : Romain Saint-Maxent du 26 au 30 Octobre : Mélanie Morel
DIRECTRICE ADJOINT DE L'ACCUEIL : du 19 au 23 Octobre : Caroline Ballone du 26 au 30 Octobre : Coralie MOREL

L'équipe se constitue d'animateurs répartis sur la période.

Ils seront répartis sur les différentes sections :
-TPS/PS
-MS/GS
-CP/CE/CM
-Collège

Le personnel présent sur la structure:
*La direction
*Les animateurs
*Le personnel d'entretien des locaux et du service restauration

C) LES MOYENS MIS À DISPOSITION

- **Les Locaux**

La structure est composée de :
- salles d'activités
- blocs sanitaires
- Un dortoir
- Un bureau pour la direction servant également d'infirmerie
- Une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une salle de restauration

- **Les infrastructures à proximité**

Les salles des sports communales (dojo, salle omnisport, salle de sports),
La médiathèque municipale,
L'école de musique,
Le parc, le stade de foot,
la cour de l'école Henri Puchois

le tissu associatif étant très dense, nous pouvons y ajouter également toutes les associations sportives et culturelles.

- Le matériel

Pédagogique : jeux de société, feutres, papiers, peintures...
Sportif : ballons, cerceaux, plots, chasubles, coupelles, matériels spécifique à chaque sport
mobilier : tables, chaises...

D) LE BUDGET / LES TARIFS

Le budget est tenu et calculé par l'organisateur. Les accueils de loisirs sont financés en grande partie par la commune, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la participation des parents.
Les tarifs sont votés en conseil municipal annuellement, en fonction du Quotient familial.

Tarifs de l'Accueil de Loisirs en fonction du Quotient Familial (à partir du 1 juillet 2023)

TARIF		0 à 305 euros			305,01 à 700 euros			700,01 à 1000 euros			> 1000 euros		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Demi-journée sans repas	Laventie	3,82 €	3,46 €	2,90 €	4,43 €	4,02 €	3,46 €	5,04 €	4,64 €	4,08 €	5,64 €	5,24 €	4,68 €
	Extérieur	6,55	5,85	4,95	7,55	6,95	5,85	8,65	7,95	6,95	9,65	8,95	7,95
Demi-journée avec repas	Laventie	7,85 €	7,44 €	6,88 €	8,36 €	8,05 €	7,44 €	8,87 €	8,56 €	8,15 €	9,38 €	9,07 €	8,56 €
	Extérieur	13,55	12,85	11,85	14,45	13,85	12,85	15,25	14,75	13,95	16,05	15,55	14,75
Journée	Laventie	11,62 €	10,90 €	9,73 €	12,74 €	12,03 €	10,90 €	13,66 €	13,15 €	12,03 €	14,56 €	14,05 €	12,93 €
	Extérieur	19,90	18,70	16,60	21,90	20,60	18,70	23,60	22,50	20,60	24,90	23,80	21,90
Semaine	Laventie	53,80 €	51,00 €	45,40 €	58,60 €	56,70 €	51,00 €	63,15 €	62,30 €	56,70 €	67,15 €	66,30 €	60,70 €
	Extérieur	92,70	87,90	78,00	101,00 €	97,70	87,90	108,90 €	107,50 €	97,70	115,90 €	114,50 €	104,70 €

		Tarif par 1/2heure			
		<= 305 euros	> 305€ à 700€<=	> 700€ à 1000€<=	> 1000 euros
Garderie périscolaire	Laventie	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,50 €
	Extérieur	1,75 €	1,80 €	1,85 €	1,90 €

E) LE THÈME

Pour ces Vacances, la thématique générale sera * Les Animaux *
Avec une spécificité pour chaque période : Préhistoire, du pôle Nord, etc...
L'objectif étant de rassembler les enfants autour d'un Thème et de leur apporter des connaissances culturelles sous forme ludique.

F) LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Plusieurs activités seront proposées autour du thème commun ainsi que des grands jeux par catégorie d'âge.
Nous souhaitons proposer des activités diverses.
A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place un panel d'activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Les activités toucheront plusieurs domaines:

-sportif
-créatif
-scientifique
-éducatif
- culturel
- culinaire
- expression

Chaque activité sportive sera réalisée sous forme d'initiation qui aura pour but de faire découvrir une discipline.

Durant les activités manuelles, nous demandons de réaliser un modèle pour que les enfants aient une image concrète. Tout en lui laissant l'opportunité de faire évoluer sa création.

Les activités d'expressions (corporelles, orales) : elles permettent à l'enfant de se découvrir, d'apprendre à s'exprimer de différentes manières et a surmonter la timidité et prendre confiance en lui.

La Médiathèque :

Nous prévoyons deux séances par périodes de vacances pour chaque tranche d'âge, soit les bibliothécaires prévoient une animation en lien avec notre thème et les livres, soit les enfants sont en autonomie dans la découverte des livres ou les animateurs peuvent lire une histoire et imaginer une animation qui en découle.

II. LES OBJECTIFS

Pour fixer nos objectifs, nous nous sommes posé plusieurs questions:
*Que peut-on apporter aux enfants ?
*Comment valoriser chaque enfant dans ses savoir-faire ou savoirs-être?
*Quelles sont les valeurs que l'on peut leur inculquer?
*Comment aider chaque enfant à se forger une personnalité ?
*Comment élargir leurs centres d'intérêts?

A) LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA COMMUNES

Les intentions éducatives représentent les valeurs morales et les volontés éducatives vers lesquelles la municipalité souhaite diriger sa politique petite enfance, enfance et Jeunesse.

- l'épanouissement des enfants selon leur âge représente une de nos priorités en répondant à leurs centres d'intérêts mais aussi en leur inculquant les règles éducatives.
- la citoyenneté est un élément essentiel et primordial pour l'enfance et la jeunesse. Apprendre aux enfants de tout âge les règles de la cité et les appliquer soi-même, mais surtout faire en sorte de prendre l'enfant comme un citoyen à part entière.
- L'apprentissage du partage est un équilibre entre les activités récréatives et de consommations et les activités culturelles et créatives.
- développer l'intégration des enfants atteints de troubles de santé ou de handicap.

B) LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

*mener des actions d'éducation populaire (par tous et pour tous)
*faire participer les habitants à la construction des services répondant à leurs besoins et les impliquer à s'engager dans la définition du projet jeunesse de la commune
*promouvoir la citoyenneté active
*renforcer l'accueil familial et intergénérationnel

C) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1 LES MATERNELLES cf. annexe 7

Respect
Besoins et émotions Apprendre à faire abstraction de son ressenti.
Respect des règles, des autres, du cadre, avec sens Choisir des règles de vie, apprendre la formule de politesse.

Autonomie et responsabilité
Instaurer une ambiance sereine en bienveillance Jeux de présentation, cahier de vie.
Rendre chaque enfant acteur de la vie du groupe Installation des routines, responsabilisation, coopération avec les autres enfants.
Apprentissage des petits rituels du quotidien Répétition, jeux du miroir (habillage, lavage de mains, toilettes).
Laisser une liberté d'initiative aux enfants Choix des tenues, ordre de passage, choix des activités, répartition des rôles.

Accompagnement et observation
Observer sans intervenir Observer les comportements lors d'activités comme le spectacle.
Être disponible pour chacun Temps d'écoute individuel, se mettre à hauteur de l'enfant, présence bienveillante.
Adapter les propositions aux besoins observés Proposer plusieurs espaces, activités mobiles, modulables.

Épanouissement
Développer la confiance en soi Mettre les enfants en avant, s'encourager, valoriser les réussites, spectacle en fin de mois.
Enseigner l'enthousiasme et la joie de vivre Danse du matin, musique tout au long de la journée.
Créer un carnet de souvenirs collectif et individuel Plan journalier avec les enfants, souvenirs de la maison.
Respect du rythme et des besoins de chaque enfant Temps calme, sieste.
Proposer des activités variées par groupes et intervenants Activités : danse, couture, sport, jeux de société, ateliers créatifs…

Créativité
Proposer des espaces de création libre Matériel en libre accès, manipulation autonome.
Laisser place à l'imagination Présenter du matériel sans consigne, favoriser l'exploration libre (pâte à modeler, blocs, construction, dessin…).
Encourager l'expérimentation sensorielle Parcours sensoriels, choix libres des matériaux.
Moduler les activités selon les formes d'expression Théâtre, oral, art plastique. Spectacle ouvert à tous.

Sécurité
Créer un cadre rassurant, stable et connu Fonction sécurisante, mots familiers.
Anticiper les moments à risque Présence d'un adulte référent, gestion des temps sensibles (toilettes, autonomie…).
Gérer les conflits avec calme Créer une charte de vie avec les enfants.
Mettre en place un coin sécurité Travail sur les émotions, vivre ensemble.
Créer un climat de confiance Personne ressource pour les enfants, écoute active.
Prendre en compte les besoins spécifiques Cahier de suivi, réunions de situation, activités adaptées.

2 LES ÉLÉMENTAIRES cf. annexe 7

Respect
Respecter les rythmes de chacun, les besoins de chaque enfant.
Respecter les émotions et les besoins des enfants.
Favoriser la coopération.
Apprendre les règles de vie et à respecter le cadre.
Respect de soi, des autres, du matériel.
Mettre en avant les enfants dans les activités : valorisation, fierté.
Respect de l'individualité, valorisation, confiance.
Apprendre à faire abstraction de ses ressentis.

Sécurité
Proposer un cadre sécurisant (adultes référents, aménagement, stabilité...).
Repères affectifs, temporels, spatiaux.
Proposer des rituels et des activités où il n'y a pas de perdant.
Rassurer sur les émotions difficiles.
Créer un cadre stable et rassurant.

Accompagnement et Observation
Proposer des activités modulables.
Être disponible, à l'écoute.
Se mettre à la hauteur de l'enfant.
Adapter les observations aux comportements.
Observer sans intervenir.

Épanouissement
Valoriser les talents individuels (jeux, arts, expressions…).
Favoriser la confiance en soi.
Jeux de rôle.
Épanouissement global.
Liberté d’action.
Laisser du temps.

Jeux d’équipe et motricité
Jeux de coopération.
Jeux d’équipe (ballon, parachute…).
Jeux symboliques collectifs (ferme, cuisine…).
Jeux de société.
Jeux d’eau / sable / transvasement.
Temps extérieurs quotidiens.

Autonomie et Responsabilité
Laisser aux enfants la possibilité de choisir les activités.
Temps de retour et de verbalisation.
Participation à la création des règles de vie.
Autonomie dans les tâches du quotidien (goûter, rangement…).
Rituels.
Activités libres, jeux en autonomie.
Prendre soin du matériel.
Activités autonomes : puzzles, perles, kaplas…
Mise en place d'un cahier de vie collectif.

Créativité
Introduire l'art sous toutes ses formes (musique, théâtre, land art…).
Organiser une exposition d'œuvres d'enfants.
Présenter du matériel sans consigne précise.
Jeux de construction, fabrication libre.
Proposer des défis créatifs libres.
Créer une "boîte à idées" selon les envies du moment.
Peinture libre.
Atelier d'écriture / conte.
Faire émerger les idées des enfants.
Théâtre, marionnettes, mime.

3 LES ADOS cf. annexe 7

Respect
Apprendre à faire abstraction de son ressenti
Choisir des règles de vie, apprendre la politesse
Respect des autres, du cadre, avec sens
Respect des émotions

Autonomie et Responsabilité
Créer une ambiance bienveillante
Jeux de présentation
Responsabilisation des enfants
Choix d'activités, entraide, coopération
Apprentissages des petits rituels du quotidien
Cahier de vie
Liberté d'initiative dans les ateliers

Épanouissement
Développer la confiance en soi
Mettre en valeur les réussites
Encourager l'enthousiasme
Favoriser les souvenirs collectifs
Respect du rythme de chaque enfant
Temps calmes, siestes
Activités variées : danse, musique, jeux de société, spectacles

Sécurité
Cadre sécurisant et stable
Référents fixes
Repères clairs et stables
Créer un cadre sécurisant
Connaissance des adultes référents
Fonction rassurante
Repères temporels et spatiaux

Accompagnement et Observation
Observer sans intervenir
Observer les comportements
Être disponible
Se mettre à hauteur de l’enfant
Adapter les propositions aux besoins observés
Proposer des activités modulables

Créativité
Proposer des espaces d'expression libre
Encourager l'exploration libre
Encourager les expérimentations sensorielles
Présenter du matériel sans consignes
Proposer du théâtre, du chant, du dessin
Aménager des coins libres de création

III. LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne s'inscrit dans un cadre précis, rassurant, où chacun a sa place, avec des règles claires que les animateurs élaboreront avec les enfants de façon ludique le premier jour de l'accueil.

Les tous petits n'ont pas de notions spatio-temporelles, ainsi il sera important d'avoir des rituels, pour ne pas les déboussoler dans la transition aves le temps scolaire.
Les enfants ont leur propre rythme, auquel les animateurs devront s'adapter (et non l'inverse), dans lequel il ne faut pas oublier les pauses pour boire et pour aller aux toilettes.

A) LA JOURNÉE TYPE

Certains horaires sont impératifs, comme l'heure de la pause du repas et du gouter. D'autres sont modulables. L'animateur doit veiller au rythme journalier de l'enfant, l'heure du temps calme peut être décalée en cas de fatigue générale par exemple.

7h00	Ouverture des portes de la garderie du matin
9h00	ouverture de l'accueil de loisirs, accueil échelonné des familles
9h00- 9h30	petit-déjeuner
9h30-11h45	réalisation des activités
11h-45-12h	rangement du matériel et passage aux toilettes
12h15-13h30	pause repas
13h30-14h30	temps calme / sieste
14h-16h30	réalisation des activités
16h30- 16h45	gouter
16h45 -17h	temps libre encadré
17h	départ des enfants
17h10-18h30	garderie du soir

récapitulatif des horaires :
-9h/17h pour les enfants
-garderie le matin à partir de 7h et le soir jusque 18h30
-entre 12h et 14h, temps de repas et détente.

B) LES DIFFÉRENTS MOMENTS DE LA JOURNÉE

° Garderie du matin

Un animateur doit pointer les présences, récupérer les documents administratifs si besoin et les informations temporaires transmises par la famille.
Des coins de jeux sont mis en place avant l'ouverture par l'animateur responsable de la garderie. L'enfant est libre de choisir son activité.
Pour les animateurs n'étant pas responsable de la garderie, il leur sera demandé d'arriver pour 8h45 au plus tard afin de préparer le matériel qui leur sera nécessaire pour les activité du matin et d'être opérationnel lors de l'accueil.

°Accueil du matin des enfants

Les animateurs se regroupent dans la cours pour accueillir les enfants. ils sont à l'écoute des parents.
Une fois le groupe au complet, l'animateur part pour prendre le petit-déjeuner.
Ils pointent leur groupe pour ensuite transmettre son effectif à la direction et au service cantine.

°Passage aux sanitaires

Les animateurs effectuent un passages collectif aux sanitaires avant toutes sorties ou activités. Le lavage des mains est obligatoire et doit être assuré à plusieurs reprises dans la journée .
L'animateur veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité ainsi qu'au respect des locaux.
Le passage aux sanitaires peut s'effectuer plus régulièrement avec le groupe maternel.

°Activité

Les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent vers leur activité prévue sur le planning. Durant tout le déroulé, ils restent vigilants à la sécurités des enfants même en activité de consommation et veille à ce que tout le monde s'amuse.

° Repas

Le repas est un moment calme et de détente qui favorise la communication et le développement de l'autonomie.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant mange suffisamment et soit assis correctement. L'animateur a pour rôle d'échanger avec les enfants, de veiller au partage, d'être à l'écoute, de faire attention aux régimes alimentaires, allergies et aux bruits pour le bien être de tous.

°Temps calme

Pour les enfants pratiquant des activités toute la journée, il est primordial d'imposer des temps calmes malgré leurs envies. Un rythme est à respecter et surtout à expliquer si besoin. Les plus jeunes bénéficieront d'un temps de sieste après le repas.

° Activité

Les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent vers leur activité prévue sur le planning. Durant tout le déroulé, ils restent vigilants à la sécurités des enfants même en activité de consommation et veille à ce que tout le monde s'amuse.

°Goûter

Le goûter est pris par groupe et pourra être animé. Ce temps sera organisé par les animateurs. Ce moment peut-être l'occasion de partager avec les enfants en réalisant un bilan sur la journée ou de distribuer des documents administratifs.

° Garderie du soir

Ce moment se déroule de la même manière que la garderie du matin.
Des coins de jeux sont mis en place par l'animateur. L'enfant est libre de choisir son activité.

C) LES RÈGLES DE VIE

°Règle de vie commune à tous :

Les enfants sont inscrits à la journée, demi-journée, avec ou sans repas.

Afin de gérer au mieux la vie quotidienne, nous faisons remplir aux parents une fiche sanitaire lors de l'inscription. Sur cette fiche, nous trouvons les allergies, les remarques personnelles des parents. Il est à noter que si l'enfant suit un traitement, il lui est possible de le poursuivre pendant la journée à condition d'avoir les documents nécessaires : PAI ou ordonnance avec autorisation parentale et boite de médicaments d'origine au nom de l'enfant.

°La Sécurité

Qu'elle soit affective, physique ou morale, nous devons d'être vigilant à tout moment. D'où l'importance d'accueillir l'enfant dans des locaux adaptés, de lui assurer une écoute permanente afin d'instaurer un lien de confiance réciproque pour le bien être de tous.

°Le téléphone portable

Les animateurs ont le droit d'utiliser leur téléphone portable uniquement dans le cadre professionnel, pendant le temps de pause ou pour garder un contact avec l'équipe pédagogique

°Alcool, drogue, tabac

Tous produits prohibés par la loi sont signalés à l'organisateur, aux responsables légaux, ainsi qu'aux autorités compétentes.
Toute personne (enfants, animateurs) qui consomme ou est sous l'emprise de ces produits sera immédiatement sanctionnée. La sanction est prise en accord avec l'organisateur.

Pour le tabac, il est impératif de se référer aux textes de loi en vigueur. Par ailleurs, pour le respect de tous et dans le cadre de l'application de la loi EVIN, il est INTERDIT de fumer pendant les temps d'activités. Des espaces fumeurs sont prévus à cet effet pour l'équipe d'animation et le personnel.

Accueil d'un enfant en situation de handicap

Nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou ayant un P.A.I. Pour les enfants concernés, nous rencontrerons la famille et l'enfant en amont et nommerons un animateur référent pour chaque enfant.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », revisite la politique du handicap.

Elle repose sur trois principes fondamentaux :

- Garantir aux personnes en situation de handicap le libre choix de leur projet de vie, avec, si nécessaire des compensations pour les conséquences de leur handicap
- Permettre leur participation effective à la vie sociale en assurant l'accessibilité de « tous à tout partout »
- Placer la personne en situation de handicap au centre des dispositifs : passage d'une logique administrative à une logique de service s'appuyant sur les besoins des personnes.

Quelque soit le type de handicap, la qualité des relations est un lien de
confiance entre les familles d'enfants porteurs de handicap et l'équipe d'animation sont indispensables afin que les enfants soient accueillis dans un cadre respectueux et sécurisant. Il sera mis en place, un protocole ou un plan individualisé qui précise les conditions d'accueil des enfants ainsi que ses besoins spécifiques afin de lui proposer des activités adaptées à ses capacités.

IV. LES MOYENS HUMAINS

A) RÔLES DES INTERVENANTS

- **Le rôle du directeur**

Auprès de l'organisateur
• Respecter le projet éducatif • Avoir le rôle de référent • Être le garant de la sécurité • Être le garant des animateurs • Préparer, suivre, faire le bilan de l'accueil des loisirs

Auprès de l'équipe
• Connaitre les règles de sécurité • Organiser l'accueil de loisirs afin que les membres de l'équipe soient dans les meilleures conditions • Connaître son équipe • Epauler et guider son équipe • Entretenir une ambiance conviviale • Connaître le rôle pédagogique et accompagner les stagiaires • Ecouter l'ensemble de son équipe • Expliquer le projet pédagogique et le respecter • Veiller à ce que tout le monde respecte les règles de vie, de sécurité et les locaux • Veiller à ce que les activités soient diverses et adaptées à l'âge des enfants • Veiller au bon déroulement des activités • Veiller au bon déroulement de la vie quotidienne • Evaluer son équipe

Auprès des parents
• Respecter le projet pédagogique • Être l'interlocuteur avec l'équipe d'animation • Répondre à leurs attentes

Auprès des enfants
• Avoir un rôle éducatif et pédagogique • Garant de la Sécurité • Gérer les problèmes enfants-enfants mais également enfants-animateurs

- **<u>Le rôle des animateurs</u>**

AUPRÈS DE SES COLLÈGUES

*Être tolérant
*Communiquer
*Assurer une bonne cohésion de groupe
*Informer l'équipe des problèmes rencontrés
*Partager ses connaissances

AUPRÈS DES ENFANTS

*Être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants
*Proposer des activées variées, pédagogiques et adaptés à l'âge
*Valoriser quelque soit le résultat

AUPRÈS DES PARENTS

*Être présent et rassurant à l'accueil et à la sortie
*Communiquer avec les parents
*Répondre aux demandes et orienter vers la direction en cas de besoin

La responsabilité des uns et des autres est rappelée à chaque animateur. A cet égard, chaque animateur possède leur responsabilité civile et pénale engagées.

Pour les animateurs, une pause leur est accordée à tour de rôle après le repas.

Selon les compétences de chacun, il est possible qu'un animateur change de groupe et propose son activité pour l'épanouissement des enfants.

B) LE SUIVI DES ANIMATEURS

Pour le bon déroulement de la période, un suivi avec chaque animateur sera effectué sous forme d'entretiens réguliers. Chaque animateur sera évalué sur l'ensemble de ses animations et non sur une seule.

AU DÉBUT DU CENTRE

- Préciser les crières d'évaluation
- Déterminer ses connaissances
- Cerner ses attentes
- Cerner ses lacunes

PENDANT LE CENTRE

- Se référer aux critères énoncés au début du centre
- Mesurer l'évolution
- En cas de problème lui en parler

À LA FIN DU CENTRE

- Faire un bilan de la période
- Conseiller ou renseigner pour la suite de la formation

Les animateurs stagiaires seront accompagnés d'un animateur diplômé. celui-ci aura un rôle de formateur tout au long de l'accueil.
L'animateur stagiaire doit faire des propositions, se renseigner, se remettre en question à chaque expérience avec les enfants (points positifs, négatifs, améliorations à apporter).

La direction sera présente quotidiennement pour l'aider à l'évaluation des animations.

L'évaluation c'est:
°la mesure régulière de l'avancée de chacun
°la mesure des attentes et des acquis individuels et collectifs
°la possibilité d'instaurer une relation privilégiée
°la possibilité de réguler le fonctionnement

V. LES ANNEXES

ANNEXE 1 : CONNAISSANCE DE L'ENFANT

Les 2-6 ans correspondent à un public bien précis qu'il convient à connaitre

Le développement physique et moteur

L'enfant a une motricité en cours de développement, la psychomotricité est donc un point essentiel à développer (ainsi que la motricité fine), et a beaucoup d'énergie. C'est pourquoi il a besoin de se dépenser, mais aussi de se reposer puisque qu'il se fatigue assez vite. Les temps de sieste, ou temps calmes sont essentiels. Il n'a pas la notion du danger. Les temps d'activités doivent être prévu en fonction de son rythme et de son attention. Au delà de 20min, il a besoin de marquer une courte pause ou de varier l'activité. De plus, à cet âge là, l'enfant est en découverte de son corps

Le développement intellectuel

Un jeune enfant est curieux mais a une faible concentration et se lasse vite. Il n'a pas de notion spatio-temporelle, il faut donc lui apporter des repères et des rituels, et respecter son rythme. Il n'a pas non plus de notion de bien et de mal, il ne sait pas encore lire ni écrire. Il a besoin intellectuellement de découverte, et il lui faut changer d'activité régulièrement. Il a besoin d'imaginaire. Il imite l'adulte, qui se doit d'être un exemple irréprochable. Il a besoin de toucher, sentir, voir, entendre et goûter (5 sens).

Le développement social et affectif

Le jeune enfant est un être tourné vers lui-même, il est possessif, il a besoin de jouer seul à certains moments. Il n'est pas autonome et a besoin d'assistance. C'est pourquoi il faut faire avec lui et non le faire à sa place. Il a besoin d'affection, il faut lui apporter un cadre affectif sécurisant et rassurant dans lequel il va s'épanouir. Il n'est plus un bébé et n'a nul besoin d'être porté. Il a simplement besoin de sentir une présence rassurante d'un adulte à ses cotés. Attention, à cet âge, l'enfant est animiste, cela veut dire que tout les objets sont considérés comme vivant par lui. Dans les activités, il faut donc veiller à sa manière de tenir les objets, d'en parler, de les toucher, et de les prêter parce que l'enfant va y être attaché.

Les 7-11 ans correspondent à un autre public qu'il convient à connaitre également

Le développement physique et moteur

Il a besoin d'un sommeil légèrement moins important. Cependant, l'enfant cherche à se dépenser. Il est en demande d'activités physiques.

Le développement intellectuel

Il est en âge de comprendre les différentes notions de bien et de mal, il ne sait pas encore lire ni écrire. Il apprend à faire ses propres choix. Il apprend également à partager son avis en argumentant.

Le développement social et affectif

Il a confiance en l'adulte et il s'identifie à un des personnages fictifs (héros...) .
Le jeune commence à appartenir à des groupes.
Il n'exprime plus ses sentiments de manière aussi spontanée.
Les garçons et les filles jouent dans des groupes séparés.

Les 12 à 16 ans correspondent à un public bien précis qu'il convient à connaitre

Le développement physique - apparition des caractères sexuels secondaires :

- Pour les filles : apparition des poils pubiens, sous les aisselles et élargissement des hanches puis apparition des premières règles.
- Pour les garçons : mue de la voix, développement musculaire, augmentation du volume des testicules et du pénis.
- La masturbation permet de s'approprier le corps et de mieux le connaître.

Sur le plan psychologique :

- Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour le jeune. La croissance s'effectue parfois par bonds successifs, d'où le besoin de se réapproprier un nouveau corps. Ces manifestations entraînent également un bouleversement psychologique.
- Période narcissique,
- Besoin d'être rassuré sur le devenir de son corps et sur les changements qui s'opèrent.
- Besoin de se dépasser.

Sur le plan social :

- Le goût du secret, de la confidence et des amitiés exclusives.
- Besoin de se retrouver avec des personnes du même âge, du même sexe et qui ont les mêmes préoccupations.
- Besoin d'identification : appartenir à un groupe : on écoute la même musique, porte les mêmes vêtements, on a les mêmes idéaux et on mange les mêmes choses.
- Période des émois amoureux. Grande émotivité collective.
- Détachement vis-à-vis des parents. Revendique des libertés nouvelles.

ANNEXE 2 : LA SÉCURITÉ ET LES DÉPLACEMENTS

Ne pas laisser les enfants seuls, la surveillance doit être constante, rapprochée et active, c'est à dire que les enfants doivent être en permanence dans le champ de vision de l'adulte.

Compter régulièrement les enfants. Même quand on ne sort pas du centre.

Lorsqu'on sort du centre

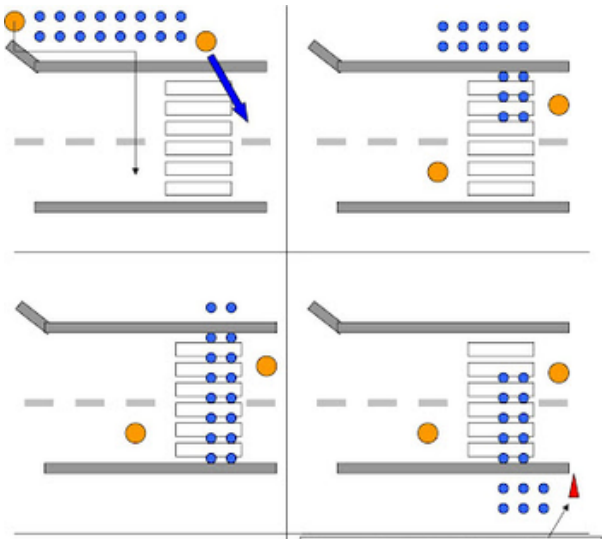

Lorsqu'on prend le bus

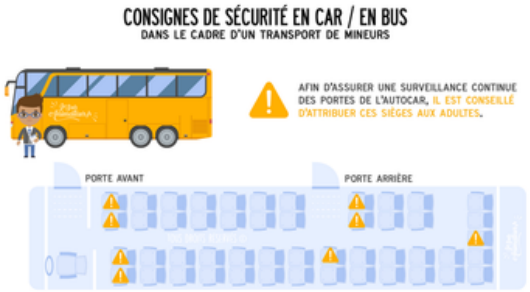

L'équipe est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elle a pour mission de leur faire passer de bonnes vacances.

- car prestataire :

le conducteur est un professionnel
un animateur sera responsable de convoi, il doit veiller à:
-placer les animateurs et les enfants
-compter les enfants à chaque rotation
-vérifier que tout le monde a bien mis sa ceinture
-Faire le tour du bus après chaque descente

La baignade est une des activités les plus pratiquées en accueils collectifs de mineurs (ACM). Bien qu'elle favorise l'épanouissement des enfants, la baignade en ACM est également une activité à risque au sein d'un environnement dans lequel les enfants n'ont pas toujours pleinement conscience du danger. Une noyade peut se produire :

- Sans un cri
- Sans une gestuelle brusque
- Dans 20 cm d'eau en moins de 3 minutes

TAUX ET NORMES D'ENCADREMENT DES BAIGNADES EN ACM:

Quel que soit le lieu de baignade, outre la présence de l'encadrant responsable de la baignade (SB, chef de bassin, chef de poste), il est prévu :

Pour les enfants de - de 6 ans
Un animateur obligatoirement présent dans l'eau pour 5 mineurs
Pour les enfants de 6 ans et +
Un animateur de préférence présent dans l'eau pour 8 mineurs

- le minibus communal :

Seuls les animateurs ayant le permis de conduire depuis plus d'un an peuvent assurer les trajets. Pour les enfants de moins de 10 ans des rehausseurs sont prévus, ils doivent obligatoirement être assis à l'arrière du véhicule.

Toutes les personnes présentes dans le minibus doivent attacher leur ceinture de sécurité

Annexe 3 : La laïcité

La laïcité est un principe inscrit dans la Constitution.

Elle garantie la liberté de conscience, l'égalité de tous, les citoyens quelle que soit leur croyance, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et le livre exercice des cultes.
Entre les discours des médias, ceux des politiciens et autres personnes influentes, il est difficile de distinguer l'opinion sur la laïcité de ce qu'elle est vraiment. La solution la plus sage reste encore de se référer à la loi.

Les origines :

La France est très attachée à la laïcité de par son histoire. Celle-ci figure même dans le 1er article de la Constitution de 1958 qui fonde les principes de la République :
"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale".
Cette identité républicaine, démocratique et laïque s'est affirmée dès la Révolution française de 1789, qui marque le début de nombreuses évolutions dans la relation entre l'église catholique et l'état.

La Loi 1905 :

Celle-ci définit plus comme un moyen qu'une fin en garantissant la liberté de conscience et le principe de séparation.
"La République ne reconnait, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" art.2
Aujourd'hui, elle permet de faire coexister pacifiquement et de se faire rencontrer des croyances aux pratiques et aux identités différentes.
Elle sert donc la liberté, l'égalité et la fraternité dans l'espace public et oblige l'Etat à reconnaitre l'identité de la personne ou du citoyen indépendamment de ses opinions ou de sa religion.

Les 3 piliers de la laïcité :

-La neutralité de l'Etat : les personnes doivent être traitées pareil quelles que soient leurs croyances ou non-croyances. L'administration garantit la neutralité envers ses usagers interdisant toute manifestation de conviction religieuse de la part des travailleurs du service public. Toutes les religions sont égales devant l'Etat.

-La liberté de conscience : il ne s'agit pas d'une restriction des cultes mais d'une affirmation de la liberté de conscience religieuse et philosophique de tous. Le citoyen a le droit de croire, de changer de croyance et de ne pas être persécuté pour cela.
-Le pluralisme : si l'Etat ne reconnait aucune religion, il ne doit en méconnaitre aucune et il reconnait le fait religieux. L'Etat est garant de la liberté religieuse et doit protéger les cultes minoritaires contre les discriminations. Il n'y a donc plus de hiérarchie entre les religions.

Dans quel espace on se situe ?

Dans le droit public : le devoir de neutralité des employés (pas de signes religieux visibles) concerne les services publics (gérés par l'Etat ou les collectivités territoriales). C'est le cas notamment dans les écoles, les collèges, les lycées publics où les fonctionnaires ne portent pas de signes et où les élèves ne portent pas de signes ostentatoires.
Dans le droit privé : un organisme de droit privé (association ou entreprise qui n'exerce pas de mission de service public), peut apporter des restrictions à la liberté de religion seulement si elles sont "justifiées par la nature de la tâche à accomplir" (hygiène, sécurité) et "proportionnées au but recherché" et ne doit pas s'appliquer à l'ensemble des salariés.

*Il faut être prudent face aux médias, sont souvent confondus laïcité et problèmes de sécurité (d'ordre public), laïcité et non-discrimination, laïcité et développement social.
*La laïcité est parfois instrumentalisée pour servir un projet politique personnel.
*Il faut se méfier de nos croyances personnelles qui peuvent parasiter notre jugement.
*Il faut se référer à la loi, qui nous permet de rester objectif et impartial.

Annexe 4 : La communication

a) Avec les parents :

- chaque parent à la possibilité de se procurer le projet pédagogique du centre de loisirs (sur simple demande, à tout moment sur le site de la ville www.laventie.fr)
- à l'accueil et à la sortie, les animateurs et la direction sont présents pour d'éventuelles questions des parents. Nous essayons de tenir compte de leurs remarques
- nous sollicitons les parents pour la récupération de matériel (boite de conserve, laine, pots, boites, ...)
- nous diffusons un programme du centre (animateurs, numéros de téléphones...) dès la reprise des mercredis récréatifs

b) Avec la presse :

la presse locale et régionale passe afin de faire des reportages des activités du centre.

c) Nos partenaires :

- la mairie et ses différents services : techniques, administratifs, la bibliothèque, le service des sports.
- la DDCS
- la maison de retraite
- la communauté de commune "flandre lys"
- la CAF - la MSA
- les associations Laventinoises
- les commerçants

Annexe 5 : L'évaluation

1 LE PROJET :
-les objectifs sont-ils atteints ? si oui pourquoi? si non pourquoi?
-écarts entre les objectifs prévus et ceux atteints?

2 DES ENFANTS :
-comment ont-ils vécu le centre? Points positifs et points négatifs
-se sont-ils investis dans les activités? Ont-ils été acteurs de leurs journées? Ont-ils grandi à travers l'accueil des loisirs ?

3 DES ANIMATEURS :
-ont-ils été capables de s'investir? Ont-ils été capables de concevoir ?
-ont-ils su être à l'écoute? Ont-ils animé?
-ont-ils été capables d'évaluer ?

4 DE LA DIRECTION :
-a-t-elle été capable de coordonner les groupes et les activités ?
-a-t-elle été capable de gérer les conflits, les financements, la logistiques ?
-a-t-elle assuré le suivi des animateurs et les évaluer ?
-a-t-elle crée une dynamique de groupe ?
-a-t-elle été capable de réaliser les objectifs fixés ?

moyens d'évaluation

1 QUOTIDIEN
avec les enfants, les animateurs, les parents, la direction : par le biais de réunions ou dans des moments d'échanges

2 LES OUTILS
-réunions, fiches d'activités, régulation de semaines
-évaluation individuelles et collectives
-bilan individuel et collectif

Annexe 7 : Les Objectifs (Format Visuel accessible aux parents/enfants/animateurs)

Epanouissement
Autonomie
Responsabilité
Sécurité
Respect
Créativité
Amusement
OBJECTIFS PRIMAIRES

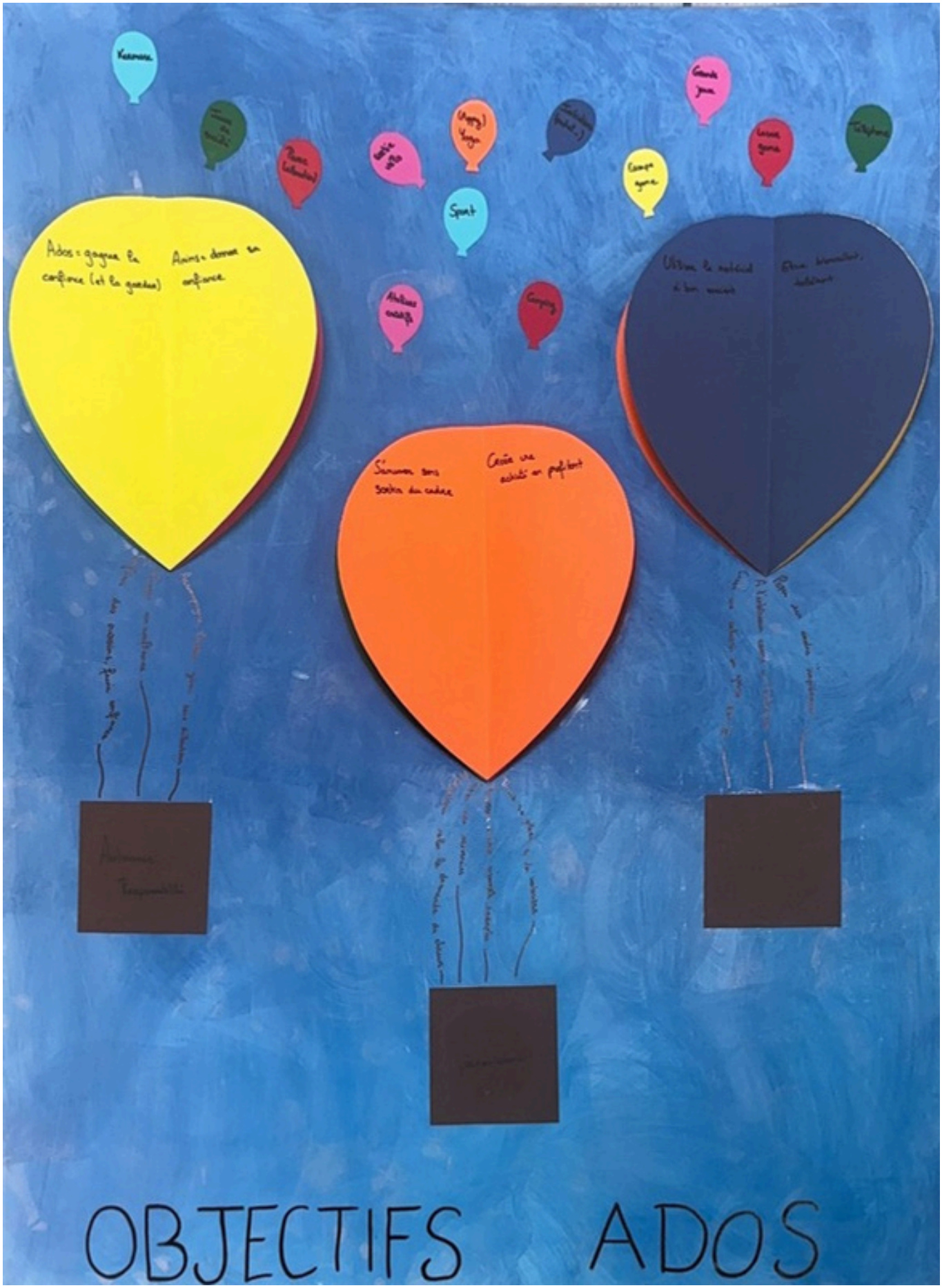
Sport
Camping
OBJECTIFS ADOS